

ALGERIE TELECOM

Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef Sous-direction Technique

Réf: AT/DO Chlef/SDT/DRA/N°305/25

Chlef, le 18/03/2025

A

Monsieur BOUREZAK EL ARBI MOHAMED YASSINE HAY NASR ZONE 11 N° 06

CHLEF Objet : Mise en demeure - Nettoyage du chantier de canalisation

Nous constatons que votre chantier de canalisation au niveau GHEBAL Annexe APC présente un encombrement important causé par les déblais qui n'ont pas été évacués conformément aux obligations contractuelles et aux normes en vigueur. Cette situation nuit à la sécurité et à l'organisation des travaux.

Par la présente, nous vous mettons en demeure de procéder sans délai au nettoyage et à l'évacuation des déblais afin de remettre le chantier en état.

Nous vous prions de bien vouloir exécuter ces travaux dans un délai maximum de 48 heure à compter de la réception de ce courrier.

À défaut de mise en conformité dans le délai imparti, nous nous verrons contraints de prendre les mesures nécessaires, aux frais et risques de votre entreprise, conformément aux dispositions contractuelles et réglementaires applicables.

Dans l'attente d'une intervention rapide de votre part, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le directeur

Directeux Opérationnel des Télécommunications